

TARIF DES HONORAIRES DE NÉGOCIATION

appliqué à partir du 1^{er} mars 2016
à l'Office Notarial des Sorinières

Lorsque le notaire est mandaté pour vendre, l'honoraire de négociation
(qui s'ajoute aux émoluments de vente à la charge de l'acquéreur)
est calculé comme suit :

Jusqu'à un prix de 50.000 €
forfait de 2.000 € HT soit 2.400€ TTC

De 50.000 € à 300.000 €
3.33% HT soit 4% TTC

Au delà d'un prix de 300.000€
forfait de 10.000€ HT soit 12.000 € TTC